

# actus aist<sup>21</sup>

PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL



FEVRIER 2026



## APPEL A DECLARATION ET COTISATION 2026

Nous vous rappelons que l'appel à déclarer 2026 est ouvert sur votre espace Adhérent **depuis le 15 janvier**.

Si vous souhaitez bénéficier de l'abattement de 5%, vous devez effectuer votre déclaration **avant le 15 février** en sélectionnant le moyen de paiement par prélèvement.

Vous trouverez ci-dessous quelques informations utiles :

- l'accès au [portail Adhérent](#) fonctionne **sur ordinateur et tablette** (pas sur téléphone)

- lors de votre connexion, le **mail d'envoi du mot de passe** peut prendre quelques minutes à arriver dans votre boîte mail. N'hésitez pas à attendre un peu avant d'en solliciter un nouveau, au risque de bloquer votre compte

- vous devez **suivre dans l'ordre les différentes étapes** de déclaration afin de pouvoir passer à l'étape suivante

- une fois votre déclaration validée, la **facture sera disponible sous 24-48h** (vous recevrez une notification).

Un guide d'utilisation est disponible sur notre site internet [www.aist21.com](http://www.aist21.com). Cliquez en haut à droite sur l'icône **Portail adhérent** puis sur le bouton **Guide d'utilisation** :



Il est également accessible dans la rubrique **Actualités** du site internet.

Pour rappel, les **tarifs 2026** votés lors de la dernière Assemblée générale de l'AIST 21 sont disponibles dans la [grille tarifaire](#).

Vous voulez savoir à quels **services vous avez droit** en échange de cette cotisation ? participez à nos réunions d'information sur l'offre de services (voir la rubrique [Agenda](#)) ou consultez notre [site](#).



## HARCELEMENT SEXUEL, AGISSEMENTS SEXISTES

L'INRS et l'Assurance Maladie risques professionnels ont élaboré un [dépliant](#) destiné aux employeurs pour **comprendre et agir sur le harcèlement sexuel et les agissements sexistes**.

Sachez que l'AIST 21 vous propose tous les ans **une réunion d'information**, en collaboration avec le MEDEF 21 et l'UIMM 21. La prochaine session aura lieu le **19 mai** de 9h à 12h à Dijon. [Information et inscription](#)



## SANTE DU DIRIGEANT

Parce que la santé du dirigeant est aussi importante que celle de ses salariés et qu'elle conditionne la santé de l'entreprise, l'AIST 21 propose au dirigeant d'entreprise de **réaliser en quelques minutes une auto-évaluation de son état de santé**.

A la suite du questionnaire, un score global vous est remis et, si besoin, une orientation vers un psychologue du travail pour un entretien par téléphone est proposée.

Pas d'inquiétude sur la prise en charge financière de ce service, il est **inclus dans la cotisation AIST 21 et, bien évidemment, réalisé de façon anonyme**.

[En savoir plus](#)



## Réunions et webinaires (inclus dans votre cotisation)

**-Découvrez l'offre de services de l'AIST 21** - Jeudi 26 février (14h à 16h) - Webinaire

**-Document unique : Comment évaluer les risques psychosociaux ? (2 parties)** - Jeudi 12 mars (9h30 à 11h) et Jeudi 26 mars (9h30 à 11h) - Webinaires

**-Maintenance en emploi de vos salariés (dans le secteur privé) : Comment faire ?** Jeudi 2 avril - 9h à 12h à Dijon

**-Prévenir le harcèlement sexuel ou moral au travail (en partenariat avec l'UIMM 21 et le MEDEF 21)** Mardi 19 mai - 9h à 12h à Dijon

**-Document unique : Risques chimiques - les évaluer pour mieux les prévenir** - Mercredi 20 mai - 10h à 11h

**-Que faire après un Accident du Travail (chutes, déplacements,...) ? Comment analyser les causes ? (Méthodologie)** Mardi 2 juin - 9h à 12h à Dijon

**-Sensibilisation Travail sur écran (pour les salariés)** - Vendredi 5 juin (9h30 à 11h30) - Montbard

**-Découvrir les nouvelles technologies au service de la prévention (exosquelettes, cobots...)** Mardi 9 juin - 10h à 11h - Webinaire

*Autres dates disponibles sur le site internet*

## Formations

**-Premiers secours en santé mentale (PSSM)** : 23 et 24 février ou 15 et 16 juin (Dijon)

**-Intégrer la dimension des RPS à sa pratique managériale : des bénéfices pour tous.tes (RPS pour les managers de proximité)** - 24 mars ou 9 juin (Dijon)

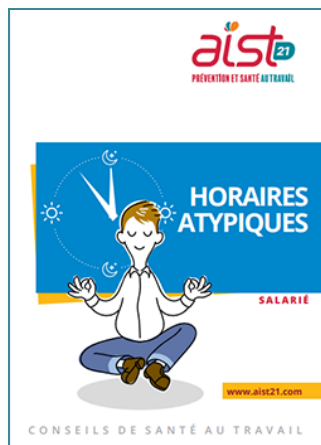
**-Sauveteur secouriste du travail (SST)** - toute l'année - Dijon et Beaune

**-Formation de référents sur le risque chimique** - dates à convenir avec les entreprises intéressées

Programmes et inscriptions



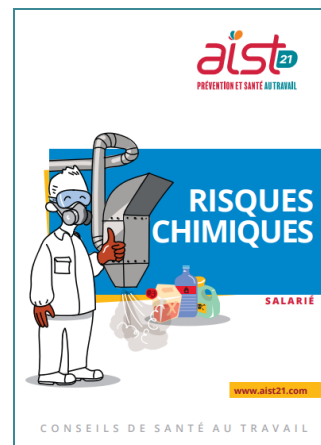
## RESSOURCES à votre disposition



Plaquette employeur  
**Horaires atypiques**



Flyer employeur  
**Santé du dirigeant**



Plaquette salarié  
**Risques chimiques**

Retrouvez **toutes les ressources documentaires** à votre disposition sur notre [site internet](http://www.aist21.com). Commander des exemplaires papier : [ici](mailto:ici@aist21.com)

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous recevez cet e-mail car vous êtes abonné(e) à notre newsletter.  
Dans le cadre de cet abonnement, vos données personnelles sont utilisées pour envoyer des informations sur l'actualité de l'AIST 21. Vos données sont conservées pendant la durée de l'adhésion à l'AIST 21.  
Conformément au RGPD, vous avez le droit d'accéder à vos données, de les rectifier, de les supprimer ou de vous opposer à leur traitement. Pour exercer vos droits, contacter l'AIST 21 à l'adresse [dpo@aist21.com](mailto:dpo@aist21.com) ou 53 avenue F.Giroud, 21000 Dijon, en utilisant le formulaire et la procédure disponible sur [www.aist21.com](http://www.aist21.com)

[Unsubscribe](#)